



PROTÈGE, CONSERVE ET RÉPRIME LES CRIMES ENVIRONNEMENTAUX

ONG  
"Action Citoyenne pour la Protection de  
l'Environnement" sigle : ACPE  
Tél : 00224 622 573 844/00224 666 018 908  
Mail : [ongacpe23@gmail.com](mailto:ongacpe23@gmail.com)  
Siège social : Petit Simbaya, Ratoma, Rép :  
Guinée  
Agrément: **N°143/MATD/CAB/DNARPROMA** en  
date du 13 juillet 2023

## **Objet : Termes de Référence pour le recrutement d'un.e consultant.e pour l'appui à l'élaboration d'un Plan Stratégique pour l'ONG ACPE**

### **1. Contexte et justification :**

L'ONG ACPE (Action Citoyenne pour la Protection de l'Environnement) a été créée le 05 juillet 2020 par une équipe des anciens employés de l'ONG Internationale Wara Conservation Projet, qui pilotait le projet Guinée Application de la Loi Faunique (GALF) de 2012 à 2020. L'une des activités principales de cette organisation internationale était la lutte contre le trafic illicite et transnational des espèces animales sauvages ainsi que de leurs trophées, dépouille mais aussi la lutte contre la corruption y afférente. L'arrêt des activités de celle-ci au côté guinéen a donné libre choix aux trafiquants ou délinquants de faune à reprendre leur sale besogne. Au vu des défis en termes de lutte contre le phénomène du trafic illégal d'espèces animales en Guinée et de la sanction infligée à la Guinée en mars 2013 par la Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) qui n'est pas encore levée, il était judicieux et opportun que les anciens travailleurs de Wara, la majorité guinéenne, se retrouvent et fédèrent leurs forces en termes de transfert de compétences au niveau national pour continuer à appuyer l'Etat guinéen.

C'est dans ce contexte que l'ACPE est fondée en 2020. Depuis 2023, l'ONG pilote son premier projet financé : "Appui à la Lutte contre la Criminalité Faunique (ALCRIF)" au titre de sa contribution auprès du Gouvernement Guinéen dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.

La mission principale de l'ACPE est donc de contribuer à appuyer l'Etat Guinéen dans sa politique gouvernementale en termes de protection de l'environnement pour l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). Pour cela, l'ONG a défini une vision :

Protège, Conserve et Réprime les Crimes Environnementaux. Les objectifs statutaires sont les suivants :

1- **Objectif général** : Contribuer à la préservation de la biodiversité guinéenne.

2- **Les objectifs spécifiques** :

- Veiller au respect et à l'application de la loi sur les crimes environnementaux ;
- Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation auprès des citoyens sur la nécessité de protéger l'environnement;
- Vulgariser les lois et les conventions sur la faune et la flore à travers des actions de formation et de renforcement de capacités;
- Créer un climat dissuasif à partir d'une communication (choc) sur les crimes fauniques et floristiques;
- Initier et développer des projets de restauration de l'écosystème et de gestion des déchets solides (plastiques) du littoral guinéen.

Il est important de mentionner que l'ONG a signé un protocole d'accord avec la Brigade Nationale de Lutte contre la Criminalité sur la Faune et la Flore (BNLCFF), organe mandaté pour réaliser les enquêtes sous couverture et arrestations.

En outre, l'ONG ACPE a réalisé en octobre 2023 un diagnostic organisationnel qui lui a permis d'élaborer un plan d'action en développement organisationnel. La première action de ce plan est de se doter d'un plan stratégique. L'organisation est encore jeune et dispose de beaucoup d'idées qu'il a été jugé important de cadrer dans un plan. Ce plan servira de boussole pour les équipes et permettra aux différents partenaires techniques et financiers de mieux comprendre l'approche d'ACPE.

## 2. Objectif de la consultation

L'objectif visé par cette consultation est de doter l'ONG ACPE d'un plan stratégique, outil efficace de gestion avec une vision à 5 ans.

## 3. Objectifs spécifiques

- Faciliter un travail préalable de préparation à l'atelier d'élaboration, auprès des membres et grâce aux documents disponibles.
- Consulter les partenaires d'ACPE.
- Animer un atelier d'élaboration.
- Compiler les résultats sous la forme d'un document "Plan stratégique".

#### **4. Résultats attendus**

1. Un atelier d'animation de l'élaboration de Plan Stratégique est organisé.
2. Un Plan Stratégique de l'Organisation est élaboré et validé.

#### **5. Attentes sur le document**

Beaucoup d'ONG disposent de plans stratégiques irréalistes, trop long et qui ne sont jamais mis en pratique. Ici l'objectif n'est pas d'avoir un document pour les tiroirs mais que les échanges et l'atelier fassent ressortir le cadre de travail clair pour l'ONG, prenant en compte la situation actuelle et les fonds accessibles pour sa mise en œuvre. En résumé, l'objectif est d'avoir un document pratique.

#### **6. Méthodologie de la consultation**

Les candidat.e.s pourront proposer la méthodologie qui leur semble la plus pertinente pour atteindre les objectifs présentés. Cela devra néanmoins comprendre :

- Des réunions en personne avec les membres de l'ONG et les partenaires.
- Un sondage en ligne pour des membres dispersés géographiquement.  
Des entretiens individuels avec les parties prenantes clés.
- L'animation d'un atelier avec les membres de l'équipe de l'ONG.
- La compilation des informations discutées et partagées au cours des échanges.

#### **7. Calendrier**

- Phase 1 : ouverture de l'appel à candidatures : 25 Janvier au 15 Février 2024
- Phase 2 : sélection du consultant : Février 2024
- Phase 3 : Déroulement de la consultation : Mars-Juin 2024

#### **8. Budget disponible**

**Les honoraires du/de la consultant.e ne pourront pas dépasser 13 000 000 GNF.** L'ONG couvrira les frais d'atelier.

#### **9. Rapport Final**

Le plan stratégique fera office de rapport final. Il reprendra brièvement la méthodologie utilisée.

#### **10. Compétences requises du/de la consultant.e :**

Le/la consultant.e aura comme compétences requises :

- ✓ L'expertise en planification stratégique de projet ;

- ✓ La connaissance du secteur de conservation ;
- ✓ L'expérience du monde des ONG ;
- ✓ Avoir une bonne probité morale et intellectuelle.

**11. Modalité de soumission :**

- ✓ La date de soumission des propositions est du 25 janvier au 29 février 2024.
- ✓ Les propositions sont acceptables à l'adresse mail : [ongacpe23@gmail.com](mailto:ongacpe23@gmail.com)

**12. Soumission:** le dossier de candidature à l'offre comprendra les documents suivants :

1. Un CV actualisé du(e) consultant(e) démontrant ses compétences actuelles et antérieures en référence avec les termes définis dans ce présent appel d'offre ;
2. Une ou des lettres de recommandation d'un ou des cabinets auprès desquels le consultant a travaillé sur les thématiques similaires à l'offre ;
3. Une lettre de motivation du ou de la consultant(e) démontrant les raisons de sa motivation, ses compétences, ses atouts et ses valeurs ajoutées à offrir dans le cadre de sa prestation pour la mise en place du plan stratégique de l'organisation ;
4. Une copie de la carte d'identité nationale biométrique ou du passeport du consultant ou de la consultante.

**13. Critères de Sélection :**

La sélection se fera par une présélection et une sélection finale de la proposition retenue par l'organisation. Seules les présélectionnées seront contactées et nous encourageons les candidatures féminines et celles des personnes à mobilité réduite.